

PLAN DE PROTECTION COVID-19 ET PRESCRIPTIONS SECTORIELLES POUR LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE pour la branche des films publicitaires et de commande

Version 04 du 11 novembre 2020, sous réserve de modifications rendues nécessaires par les décisions des autorités

© «Corona – Task – Force» de la SWISSFILM ASSOCIATION, l'association sectorielle des producteurs de films de commande et publicitaires

Mention relative aux genres: pour une meilleure lisibilité, nous n'utilisons que la forme masculine dans tous les textes de la documentation relative au Covid-19. Bien entendu, la forme féminine est toujours implicite.

SWISSFILM ASSOCIATION est l'association des producteurs de films de commande et publicitaires en Suisse. Ses membres, présents dans tous les secteurs de la production cinématographique depuis les films d'entreprise et de commande jusqu'aux tutoriels et aux productions télévisuelles, sont les sources majeures de valeur ajoutée de la production cinématographique en Suisse.

TABLE DES MATIÈRES

Thème	Page	Thème	Page
AVANT-PROPOS	2	6. Promotion de l'hygiène sur le lieu de tournage	8
RÉSUMÉ	3	7. Sécurité sanitaire sur le lieu de tournage	9
DÉTAILS	6	8. Tests de dépistage du coronavirus	10
1. Mesures préparatoire	6	9. Responsable Covid-19	10
2. Respect des distances sur le lieu de travail	6	10. Lignes directrices par département	11
3. Maquillage, cheveux, costumes	7	11. Matériel de protection	20
4. Limitation du nombre de personnes sur le lieu de tournage	7	12. Matériel de nettoyage	22
5. Arrivées et départs échelonnés sur le lieu de tournage	7	LIENS	23

DOCUMENTS PLUS LOIN

- Aide-mémoire pour les tournages pendant la pandémie de coronavirus
- Résumé du plan de protection Covid-19
- Confirmation des mesures de protection sanitaire au travail (déclaration de conformité)
- Comportement en cas de survenue de symptômes du Covid-19
- Profil des fonctions de l'équipe Covid-19
- Check-list pour les collaborateurs sur le plateau
- Check-list pour les producteurs
- Liste de matériel Covid-19

AVANT-PROPOS

En raison de la pandémie de coronavirus qui sévit actuellement, les employeurs sont tenus de veiller au respect et à la mise en œuvre des prescriptions imposées par le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par chaque canton pendant les heures de travail. Les mesures de protection adéquates doivent être élaborées et publiées par les branches elles-mêmes.

La branche suisse des films publicitaires et de commande doit faire face au besoin urgente de poursuivre son activité dans le cadre des dispositions légales en vigueur, y compris durant la période de l'épidémie de coronavirus, tout en offrant à ses collaborateurs ainsi qu'à ses clients des conditions-cadres claires. En tant que représentante de la branche des films publicitaires et de commande, SWISSFILM ASSOCIATION élabore ce plan de protection contre le Covid-19 sur la base des règles en vigueur.

Au moment de la rédaction de ce plan, aucune recommandation ne s'applique spécialement au secteur ou aux circonstances pratiques d'une production cinématographique. Les mesures spécifiques à la branche destinées à diminuer la propagation du Covid-19 résultent des expériences faites et des règles et directives générales s'appliquant aux environnements de travail. Comme l'activité de l'industrie cinématographique est identique à maints égards à celle d'un chantier de construction ou, dans des domaines spécifiques, à celle d'un salon de coiffure, nous nous référons sciemment aux directives officielles de la Confédération et aux lignes directrices concrètes et listes de contrôle de l'industrie du bâtiment, des salons de coiffure ou d'autres branches similaires. Les points correspondants sont insérés en tant que références et compléments.

En outre, le plan prend en compte les directives spécifiques à l'industrie cinématographique. Les informations figurant ci-dessous correspondent aux exigences générales dont dépend la production suisse de films publicitaires et de films de commande.

Tous les documents sont disponibles sur le site Internet de la SFA! Les informations mises à jour de la Confédération et des cantons se trouvent ici:

www.ofsp.admin.ch › Situation en Suisse et à l'étranger

RÉSUMÉ



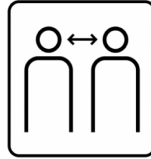



Les employeurs **sont tenus** de respecter les directives gouvernementales pour minimiser le risque de contagion. Ils doivent veiller à respecter une hygiène adaptée et la distanciation sociale requise.

Toutes les parties impliquées dans une production sont enjointes de faire preuve de **responsabilité** et d'agir en ayant conscience que les mesures requises ne sont pas des chicanes mais que chacun d'entre nous «fait partie de la solution» pour se protéger, et pour protéger les autres, d'une contamination par le coronavirus. Sur votre lieu de travail, vous êtes tenus de respecter les règles de base et les mesures de protection édictées (aussi dans les situations dominées par le stress!) et de contribuer à réduire le risque d'infection.

Objectifs principaux

- Réduire le risque
- Protéger toutes les parties impliquées
- Réduire la propagation du virus SARS-CoV-2
- Veiller à éviter la présence du virus sur le lieu de travail
- Limiter au maximum les mouvements physiques dans l'espace de travail
- Limiter au minimum le mélange entre les membres du personnel
- Protéger ceux que l'on ne peut pas remplacer: acteurs, mise en scène, DOP
- Éviter un arrêt du tournage

Règles de base

					
Porter des masques de protection quand le respect des distances de sécurité n'est pas possible	Se laver soigneusement les mains et/ou les désinfecter	Se tenir au moins à 1,5 m de distance des autres personnes	Ne pas serrer de mains, éviter les embrassades et les étreintes	Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans son coude	En présence de symptômes, prendre immédiatement contact avec le responsable et rester chez soi

Assurance de la sécurité sanitaire sur le lieu de tournage

La production veille à ce que seules les personnes en bonne santé soient présentes sur le lieu de tournage. Les personnes qui présentent des symptômes de la maladie ne doivent pas être autorisées sur place. Toute personne qui n'est pas impliquée dans la production est interdite de plateau.

Respect des distances sur le lieu de travail

La production doit respecter les distances de sécurité requises d'au moins 1,5 mètre dans tous les domaines. Le nombre de personnes présentes sur le plateau, que ce soit devant ou derrière la caméra, doit être limité au strict minimum nécessaire. Quand cette disposition est inapplicable, la durée du contact doit être la plus brève possible et les mesures de protection adaptées doivent être mises en œuvre.

Arrivées et départs échelonnés sur le lieu de tournage

Le travail doit être coordonné autant que possible de sorte à avoir à tout moment le minimum de personnes sur le plateau. Il faut veiller à ce que chaque département se tienne dans des zones distinctes.

Port obligatoire du masque de protection

L'obligation de porter le masque s'applique dans tout l'espace de travail et dans les véhicules.

Maquillage, cheveux et costumes sur le lieu de tournage

Les collaborateurs des secteurs du maquillage, de la coiffure et des costumes peuvent travailler avec les acteurs, toutefois uniquement en respectant les conditions préalables prescrites (protection du visage et mesures d'hygiène, conformité aux règles de la coiffure).

Promotion de l'hygiène sur le lieu de tournage

Afin de réduire au minimum le risque de propagation de la maladie, toutes les personnes sur le plateau doivent impérativement respecter les directives des autorités sanitaires relatives à l'hygiène et au comportement individuel. La production veille à l'existence de l'infrastructure adaptée.

Toutes les pièces doivent être aérées généreusement, autant que possible mais au moins toutes les 2 heures.

Le matériel de protection usagé doit en particulier être éliminé dans des poubelles fermées équipées d'une pédale à pied. Chacun élimine ses déchets lui-même.

Il faut également veiller à ne pas laisser traîner ses tasses/bouteilles personnelles et les rincer/ranger soi-même immédiatement après usage.

Mesures personnelles

Il est recommandé d'utiliser son véhicule personnel pour se déplacer, dans la mesure du possible.

On renoncera aux poignées de main, aux embrassades et aux étreintes.

Les mains doivent être lavées et/ou désinfectées régulièrement et minutieusement (20 à 30 secondes).

Il faut éviter de se toucher le visage.

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans son coude.

Symptômes du Covid-19

Les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19 informent immédiatement le responsable Covid-19 et restent chez elles.

Celles qui se trouvent déjà sur le plateau doivent prendre leurs distances, consulter un médecin après en avoir discuté avec la direction de la production et suivre les instructions du praticien. Il n'est pas permis de travailler sans examen médical préalable en présence des symptômes du Covid-19 suivants.

Symptômes de grave affection des voies respiratoires (p. ex. toux, généralement sèche, maux de gorge, souffle court, douleurs dans la poitrine) et/ou fièvre sans autre étiologie (cause) et/ou perte soudaine de l'odorat et/ou du goût et/ou grave désorientation ou dégradation inexplicable de l'état général chez les personnes âgées (de 65 ans et plus).

Les symptômes suivants sont également possibles:

Maux de tête, faiblesse générale, malaise, douleurs musculaires, rhume, symptômes de grippe intestinale (nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre), éruptions cutanées.

L'intensité des symptômes varie, ils peuvent aussi être légers. Des complications comme une pneumonie sont cependant possibles.

Après le travail

Si les mesures de prudence et de protection sur le plateau sont strictement respectées, le plus grand risque d'infection par le virus SARS-CoV-2 est le comportement durant les loisirs! Par respect vis-à-vis des collègues et pour la sécurité du projet, nous recommandons vivement de s'exposer le moins possible au risque d'infection, aussi durant son temps libre.

L'utilisation de l'application SwissCovid est recommandée pour le traçage des contacts. L'application est disponible dans l'Apple Store et le Google Play Store.

DÉTAILS

Chaque collaborateur est lui-même responsable de la mise en œuvre des règles. Les départements définissent en interne leurs responsables. Le responsable Covid-19 a une fonction de conseiller. En plus de surveiller les mesures, il est également responsable d'apporter les corrections nécessaires après en avoir discuté avec la direction de la production. Si certaines règles ne peuvent pas être respectées, que ce soit pour des questions de contenu ou de logistique, le responsable Covid-19 en informe la direction de la production pour discuter des solutions possibles.

1. Mesures de préparation et de planification

Il est recommandé de travailler depuis chez soi lorsque c'est possible. Les réunions physiques doivent également être remplacées par des réunions en ligne.

Les déplacements doivent si possible se faire avec son propre moyen de transport.

2. Respect des distances sur le lieu de travail

Aide-mémoire pour employeurs

2.2 Respect des distances sur le lieu de travail

L'employeur doit organiser le lieu de travail de sorte que les collaborateurs puissent respecter une distance suffisante par rapport aux autres personnes de l'entreprise (au moins 1,5 m). Si cela n'est pas possible, la durée du contact doit être la plus brève possible. Si les distances minimales ne peuvent pas être respectées, il est impératif de mettre en œuvre des mesures de protection supplémentaires. Apposez des marquages au sol pour garantir la distance minimale de 1,5 m entre les collaborateurs et les clients.

Généralités

La distance entre deux personnes sur le lieu de travail doit être d'au moins 1,5 mètre. Cela concerne tous les espaces liés au travail, tout comme les espaces de pause et de repos, les vestiaires et les cantines. Si cela n'est pas possible, le temps de contact doit être le plus court possible et des mesures de protection adaptées doivent être mises en œuvre. Des marquages doivent être apposés au sol pour garantir la distance minimale de 1,5 m entre les collaborateurs. Visites de reconnaissance et de lieux. Ces visites doivent être réduites au minimum et se dérouler si possibles en petits groupes.

Prises de vues en intérieur

Le nombre maximum de personnes autorisées à pénétrer sur un lieu de tournage à un moment donné est fonction de la taille de la pièce. Chaque personne doit disposer d'au moins 2,5 m².

Restauration et salles d'attente

Les zones communes et salles d'attente des collaborateurs doivent être suffisamment grandes pour respecter les règles de distanciation. Les directives du gouvernement relatives à la restauration doivent être respectées lors des repas pris sur le plateau.

3. Maquillage, cheveux et costumes sur le lieu de tournage

Plan de protection Coiffure Suisse 1

6.4 Mesures obligatoires pour les travaux impliquant inévitablement une distance inférieure à 1,5 mètre. Les personnes doivent être exposées le moins possible pendant le travail en réduisant la durée du contact et/ou en prenant des mesures de protection appropriées. ▪ Le collaborateur doit porter un masque d'hygiène pendant le service. ▪ Les clients doivent porter un masque d'hygiène pendant le service. ▪ Lors de contact direct avec le client (p. ex. soins du visage/barbe, esthétique, etc.), le collaborateur doit porter une visière en plus du masque d'hygiène.

6.5 Nettoyage ▪ Les surfaces et les objets sont nettoyés à un rythme régulier et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier s'ils sont exposés au contact de plusieurs personnes. Les instruments de travail sont à désinfecter après chaque client. ▪ L'élimination sûre et soigneuse des déchets doit être garantie.

Les postes de travail doivent être nettoyés entre chaque utilisateur et espacés d'au moins 1,5 mètre.

Avant et après les sessions de coiffure et de maquillage, tant les comédiens que les maquilleurs doivent se laver ou se désinfecter les mains.

Le réemploi des instruments et du maquillage par plusieurs personnes est interdit. Le mascara et le rouge à lèvres en font partie. Il est également conseillé de porter un masque. Remarque: les masques protègent d'abord les autres et non celui qui le porte.

4. Limitation du nombre de personnes sur le lieu de tournage

Le nombre de personnes sur le plateau doit être limité au minimum requis. Les agences et les clients sont de même encouragés à envoyer aussi peu de représentants que possible.

Il faut autant que possible coordonner le travail de sorte à réduire en permanence le nombre de personnes sur le plateau au strict minimum. Pour les activités ne devant pas être réalisées simultanément, un corps de métier ne peut pas entamer un travail avant que le corps de métier précédent n'ait terminé sa tâche et quitté la pièce. Les visites de plateau de personnes qui ne sont pas impliquées dans la production nécessitent l'accord de la direction de la production.

5. Arrivées et départs échelonnés sur le lieu de tournage

Pour prévenir tout rassemblement à l'arrivée sur le plateau, les heures de convocation doivent être échelonnées autant que possible, afin que chaque département y ait accès à intervalles définis. Le nombre de personnes dans un véhicule doit être réduit en organisant plusieurs courses ou en utilisant plusieurs véhicules (si possible privés). On privilégiera les déplacements individuels.

6. Promotion de l'hygiène sur le lieu de tournage

Aide-mémoire pour employeurs

Les employeurs sont tenus de mettre à disposition des installations qui permettent de respecter les mesures de protection édictées par l'OFSP. Il peut s'agir, par exemple, des mesures suivantes:

- Toutes les personnes dans l'entreprise (employés, sous-traitants, clients) doivent se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon. Cela est particulièrement important avant d'arriver au travail, avant et après les pauses et avant et après les réunions. Lorsque cela n'est pas possible, du désinfectant pour les mains doit être mis à disposition.
- Les surfaces de travail, les claviers, téléphones, interrupteurs, poignées de portes et outils doivent être régulièrement désinfectés, surtout lorsqu'ils sont partagés.
- Les distributeurs de savon et de serviettes jetables doivent être régulièrement remplis et il convient de vérifier les stocks pour en avoir suffisamment.
- Il faut rappeler au personnel de ne pas partager les tasses, les verres, la vaisselle ou les ustensiles et s'assurer que la vaisselle est bien rincée à l'eau et au savon après utilisation.
- Les magazines et les journaux doivent être retirés des salles d'attente et des zones communes (telles que coins café et cuisines).
- Les zones de travail doivent être aérées environ 4 fois par jour pendant environ 10 minutes.
- Il faut utiliser des vêtements de travail personnels et les laver régulièrement.
- Il convient de nettoyer régulièrement les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes, les machines à café et autres objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes.

Afin de réduire au minimum le risque de propagation de la maladie, toutes les personnes sur le plateau doivent impérativement respecter les directives des autorités sanitaires relatives à l'hygiène et au comportement individuel.

Plusieurs tables avec désinfectants alcooliques sont disposées sur le plateau et aux abords de celui-ci, de même qu'aux entrées et dans les espaces communautaires.

Il doit être possible de se laver les mains à chaque entrée menant au lieu de tournage. Si ce n'est pas le cas, une station mobile de lavage des mains doit être installée et utilisée avant de pénétrer sur le plateau.

Du désinfectant doit être mis à disposition dans les locaux de travail (bureau de la production, entrepôt de matériel et d'équipement, costumes, studio de maquillage, etc.). Dans la mesure du possible, une station de lavage des mains avec du savon doit aussi être proposée.

Chacun est personnellement responsable du nettoyage et de la désinfection des objets et des appareils qu'il utilise. Le matériel peut être commandé auprès du responsable Covid-19.

Les surfaces communes sur le plateau et aux abords de celui-ci sont nettoyées et désinfectées régulièrement. Il faut également veiller à ne pas laisser traîner ses tasses/bouteilles personnelles et les rincer/ranger soi-même immédiatement après usage.

Toutes les pièces doivent être aérées généreusement, autant que possible mais au moins toutes les 2 heures.

Le matériel de protection usagé doit en particulier être éliminé dans des poubelles fermées équipées d'une pédale à pied. Chacun élimine ses déchets lui-même.

L'utilisation de ventilateurs dans les espaces de travail communs et sur le plateau n'est pas permise.

Des informations sur le maintien d'une hygiène des mains adéquate, sur les règles de distance, d'accès et autres, doivent être communiquées à toutes les personnes présentes sur le plateau, que ce soit sous forme de documents imprimés officiels des autorités sanitaires ou comme élément des instructions matinales.

7. Assurance de la sécurité sanitaire sur le lieu de tournage

Aide-mémoire pour employeurs

Les employés souffrant de toux, de maux de gorge, d'essoufflement avec ou sans fièvre, de sensation de fièvre ou de douleurs musculaires doivent rester à la maison. Ils doivent consulter un médecin ou se rendre aux urgences après s'être annoncés par téléphone au cabinet ou à l'hôpital. Les collaborateurs malades ne doivent pas être autorisés à travailler.

La production veille à ce que seules des personnes en bonne santé soient présentes sur le plateau. Les personnes qui présentent des symptômes de la maladie ne doivent pas être autorisées sur place. Toute personne qui n'est pas impliquée dans la production est interdite de plateau. L'état de santé des personnes doit être contrôlé quotidiennement sur place si le tournage dure plusieurs jours (déclaration de conformité).

Le port du masque de protection est obligatoire, au plus tard à partir du sas d'entrée.

Pendant le tournage, la température de toutes les personnes présentes est mesurée au début du travail. À partir de 37,5 degrés, d'autres mesures de clarification sont nécessaires de même qu'éventuellement un test de dépistage du coronavirus.

Les festivités, par exemple une fête de fin de tournage, sont supprimées.

Les règles de protection valables pour les adultes s'appliquent également aux enfants à partir de 12 ans.

Si des animaux sont présents dans le film, il est interdit de les caresser, à moins que cela ne soit indispensable pour établir la confiance avec les acteurs ou si le scénario l'exige. Les animaux de compagnie sont interdits sur le plateau.

8. Tests de dépistage du coronavirus

C'est la production qui détermine qui, de l'équipe et des acteurs, doit être testé et à quel intervalle les tests doivent être répétés. Les tests sont effectués dans un centre médical, par du personnel médical.

Pour le test PCR (réaction de polymérisation en chaîne), un prélèvement nasopharyngé est effectué. L'analyse porte alors sur la présence de gènes du virus SARS-CoV-2. L'obtention du résultat du test peut prendre entre 24 et 48 heures (jours ouvrés). Un test n'est pertinent que lorsque la personne testée se met en quarantaine au moins jusqu'à l'obtention du résultat. Le test permet de déceler la présence du virus au moins à partir de 3 jours, mais de préférence après 5 jours depuis la contagion. Comme un test PCR négatif ne livre pas un résultat sûr à 100%, il ne permet pas d'éliminer complètement le risque de contagion sur le lieu de travail. C'est pourquoi la mise en œuvre de mesures de protection au travail est d'autant plus importante. L'utilisation d'autres tests actuellement proposés sur le marché (tests sérologiques, autotests, tests rapides, etc.) est déconseillée, les résultats livrés n'étant pas pertinents et n'ayant pas encore été validés par le monde scientifique.

9. Responsable Covid-19

Sur les plateaux importants, il est recommandé de désigner un chargé des mesures Covid-19 ou un Chief Health Set Officer, responsable du contrôle et du respect des règles de protection. La personne la mieux placée pour tenir ce rôle est un membre de la direction du plateau ou de la photographie. Elle ne devrait pas être chargée en plus d'autres tâches.

Le responsable Covid-19 est l'interlocuteur pour l'ensemble de l'équipe et des acteurs, pour toutes les questions relatives à la mise en œuvre des mesures de protection avant, pendant et après le tournage. Il est à la disposition de toutes les personnes impliquées pour répondre aux questions de tout genre en lien avec le Covid-19. Il est chargé de clarifier les incertitudes, de contrôler la préparation de la mise en œuvre du plan de protection et des lignes directrices en lien avec le projet. En accord avec la production, il consigne les éventuelles modifications par écrit. Il est également responsable d'informer toutes les parties prenantes des mesures à prendre et de leur mise en œuvre. Le responsable Covid-19 s'assure que toutes les personnes concernées sont équipées du matériel de protection et d'hygiène nécessaire et organise les tests de dépistage en cas de besoin. Il structure les déroulements sur le plateau en collaboration avec le producteur et surveille la mise en œuvre des mesures de protection. Il discute, avec les personnes qui doivent se déplacer pour rejoindre le lieu de tournage, de la mise en œuvre des mesures de protection pendant leur voyage.

En plus du responsable Covid-19, un régisseur assistant Covid-19 peut s'avérer judicieux suivant l'importance du tournage. Ce dernier exécute les tâches nécessaires et décharge ainsi les départements.

10. Lignes directrices par département

Transport

- Le port du masque est obligatoire dans les véhicules à partir de 2 personnes (cette règle est aussi valable pour les personnes qui vivent ensemble et qui travaillent ensemble dans le même département).
- Dans les véhicules, le nombre de personnes par rangée de sièges est limité à deux.
- Pas plus de 4 personnes dans les voitures de tourisme privées.
- Véhicules de 9 places: 6 personnes maximum.
- Transporteurs/camions: 2 personnes maximum.
- Dans des cas exceptionnels, il est permis de transporter des acteurs maquillés sans masque de protection. Dans ce cas: une seule personne par rangée de sièges, en veillant à les décaler d'une rangée à l'autre. On veillera alors à éviter de parler.
- Les chauffeurs sont responsables de mettre suffisamment de matériel de protection (désinfectants pour les mains et les surfaces, lingettes nettoyantes, masques de protection) à la disposition de tous les passagers.
- Ils sont aussi responsables de désinfecter régulièrement toutes les surfaces de contact dans leur véhicule et d'aérer suffisamment celui-ci à intervalles réguliers.
- Les activités et transports avec contacts extérieurs ne doivent pas être effectuées par le chauffeur des acteurs, mais par un chauffeur de production.
- L'échange de véhicules doit être évité. Dans l'impossibilité de faire autrement, le chauffeur cédant son véhicule nettoie et désinfecte toutes les surfaces internes et externes définies plus haut, retire tous ses objets personnels et élimine correctement tous les déchets.
- Les trajets en transports publics doivent être évités dans la mesure du possible. S'ils sont inévitables, le port du masque est obligatoire (comme le prévoit la loi).
- S'il est nécessaire d'emprunter un taxi, il faut se limiter aux compagnies officielles (et éviter Uber & Cie).

Production

- Le parc de véhicules doit être composé en fonction du plan de protection et des lignes directrices.
- Le bureau de la production met des masques de protection à la disposition des visiteurs et des fournisseurs.
- Les tables de réunion, les appareils utilisés en commun, les poignées de portes du bureau de la production doivent être désinfectés régulièrement et réduits au minimum.
- L'équipement technique nécessaire à l'organisation d'entretiens, de castings, de répétitions et de la réception des prises de vue par conférence vidéo doit être mis à disposition.
- Définir les rapports avec l'équipe, les acteurs et les figurants appartenant à des groupes à risque avec le responsable Covid-19.

- De même, organiser les arrivées et les départs des membres de l'équipe et des acteurs avec le responsable Covid-19.
- Concernant les hébergements mis à disposition, la production clarifie au préalable avec le responsable Covid-19 quelles mesures de protection sont prises par les hôtels ou le loueur et les accorde avec les mesures de protection nécessaires dans le cadre de la production.

Régie

- Vérification avant le début du travail de la réalisation du contenu du scénario d'après les critères de la protection contre la propagation du virus (mise en scène, distances, découpage, figurants, etc.).
- Briefings et entretiens préliminaires si possible par téléphone ou par vidéoconférence.
- Donner la priorité aux castings par vidéo, déterminer suffisamment à l'avance quels acteurs devront participer à un casting sur place.
- Réduire au minimum les répétitions des acteurs et les organiser par petits groupes.
- Si possible, effectuer les répétitions et des réceptions des prises de vues sous forme numérique.
- Déterminer suffisamment à l'avance quelles scènes doivent être répétées en «live» et quelles scènes ne nécessitent pas une telle préparation. Le principe restant de réduire le temps de répétition sur le plateau.
- Durant toutes ces activités également (casting, répétitions, réceptions), le respect d'une distance de 1,5 m s'applique. Si ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.
- Si les acteurs veulent ou doivent renoncer à porter un masque lors des castings et des répétitions, toutes les personnes impliquées doivent donner leur accord.
- Lors du tournage, les contacts rapprochés avec d'autres personnes doivent être évités dans la mesure du possible.
- Dans les scènes impliquant des figurants, travailler si possible avec des stand-ins ou des membres de l'équipe pendant la mise en scène, afin que la durée de contact entre les figurants et les acteurs puisse être réduite.
- Les répétitions techniques doivent si possible être effectuées en portant un masque.

Acteurs

- La production définit et organise les tests de dépistage du coronavirus.
- Les acteurs sont tenus de se comporter de manière particulièrement prudente 5 jours au minimum avant leur intervention sur le plateau, de même qu'entre les tournages et au quotidien. Outre le respect des règles d'hygiène et de distance générales, ils sont priés d'éviter les manifestations et lieux publics ainsi que les restaurants
- La production ou le responsable Covid-19 les contacts pour discuter de la mise en œuvre des mesures de protection lors des déplacements pour se rendre sur les lieux de tournage en pour s'en aller
- L'écart de 1,5 mètre doit aussi être respecté lors des castings, des répétitions et des réceptions.
- De manière générale, le port du masque est obligatoire lors des castings et des répétitions d'acteurs. En cas de renoncement au masque, toutes les personnes doivent donner leur accord.

- Dans des cas exceptionnels, il est permis de transporter des acteurs maquillés sans masque de protection. Dans ce cas: une seule personne par rangée de sièges, en veillant à les décaler d'une rangée à l'autre. On veillera alors à éviter de parler.
- Pour se rendre au lieu d'hébergement et en venir, le port du masque est obligatoire.
- Les maquilleurs organisent les processus de travail de manière à permettre le port du masque le plus longtemps possible à l'arrivée.
- Si possible et en accord avec le maquilleur, les cheveux doivent être lavés tous les jours.
- Les acteurs mettent et retirent si possible leurs costumes eux-mêmes.
- Les vêtements et objets privés sont déposés dans des sacs prévus à cet effet dans les vestiaires. Aucun objet personnel ne doit être laissé à la portée de tous.
- En cas de répétitions techniques avant l'étape du maquillage ainsi que pendant les longues pauses sur le plateau, un masque de protection doit aussi être porté, en accord avec l'assistant du metteur en scène.
- Pour le reste, il est possible de renoncer au port du masque pendant la journée de tournage, en particulier devant la caméra.
- Entre les prises et lors des courtes pauses, on veillera à respecter les distances de sécurité dans la mesure du possible.
- Pour protéger les acteurs et les collaborateurs, les membres de l'équipe qui ne sont pas en mesure de respecter les distances minimales pendant une durée prolongée portent une visière en plus du masque de protection.
- En cas d'attente, les personnes présentes, et en particulier les acteurs, patientent dans les zones prévues spécialement à cet effet.

Assistance de la régie

- Avec le responsable Covid-19 et la direction de la photographie, vérification à temps de la planification du tournage pour s'assurer de l'adéquation aux mesures de protection et modifications si nécessaire.
- Surveillance de l'application des mesures de protection contre le Covid-19 sur le plateau.
- S'assurer que les seules personnes présentes sur le plateau sont celles dont la présence est indispensable.
- L'équipe et les acteurs doivent être priés de respecter les distances lors des interruptions de tournage.
- En cas de répétitions techniques avant maquillage ainsi que pendant les longues pauses sur le plateau, un masque de protection doit être porté dans la mesure du possible.
- Les acteurs doivent être priés d'attendre leur tour dans la salle mise spécialement à leur disposition.
- Prévoir et faire appliquer une aération régulière des pièces durant les interruptions et les pauses.
- Les documents tels que la feuille de service doivent être distribués exclusivement sous forme numérique, à l'exception des quelques exemplaires imprimés pour les discussions de midi pour la feuille de service suivante. Sur demande expresse de certains membres de l'équipe ou d'acteurs, une version imprimée peut être remise après s'être lavé/désinfecté les mains.

Figurants

- Dans la mesure du possible, on renoncera à recourir à des personnes appartenant aux groupes à risques. En conséquence, il convient de clarifier suffisamment à l'avance l'appartenance à ces groupes.
- Réduire au maximum le nombre de figurants.
- Évaluer la possibilité de tester les figurants qui s'approchent des acteurs à moins de 1,5 m pour des raisons de mise en scène.
- La priorité est donnée aux personnes qui ont installé l'application SwissCovid sur leur téléphone.
- La cession des droits contient aussi la déclaration relative à la santé. Elle est transmise aux figurants sous forme numérique avant le jour du tournage et doit être retournée au plus tard 24 heures avant le début de celui-ci. Dans les cas exceptionnels, le contenu peut être confirmé par courriel et le document signé le jour du tournage.
- Le port du masque est obligatoire pendant les temps d'attente, dans les espaces prévus à cet effet, ainsi que pendant le contrôle des costumes et des coiffures (si possible).
- Dans les salles de pause, un écart de 1,5 m doit par ailleurs être respecté.
- Pour minimiser la durée et l'ampleur des rassemblements de personnes, la paie doit être comptée à l'avance et remise dans des enveloppes.
- Les stylos doivent être désinfectés régulièrement.

Direction de la photographie

- Mettre à disposition des locaux suffisamment vastes (maquillage/vestiaire, attentes, ravitaillement, etc.). La valeur indicative est de 2,5 m² par personne.
- Le maquillage doit se dérouler dans une pièce à part (avec un écart d'au moins 1,5 m. entre les postes de maquillage).
- Vestiaire à part.
- Salle de pause pour les acteurs à part.
- Salle de pause pour les acteurs du groupe à risque à part.
- Salle de pause pour les featured extras et les figurants à part.
- Salle de pause pour l'équipe à part.
- Pendant les mois d'été, la restauration doit de préférence être organisée en plein air, sous des tentes ouvertes.
- En accord avec le responsable de la restauration et le responsable Covid-19, les places assises seront disposées conformément aux mesures de protection. Il faut donc prévoir plus d'espace qu'à l'accoutumée.
- Si un système de base est choisi, les pièces doivent avoir la taille appropriée: place pour les retouches de maquillage, vestiaire, salle de pause à proximité du plateau, personnel de nettoyage à la base.
- Coordination avec d'éventuels plans de protection des lieux de tournage choisis.

Direction de la photographie sur le plateau

- Instructions claires sur le plateau.
- Déclarer les voies de passage et les espaces de pause (de manière plus détaillée que d'habitude), apposer les panneaux d'information sur les mesures de protection Covid-19.
- Distribution de conteneurs fermés pour les déchets en quantités suffisantes dans tous les secteurs.
- Mise en place et maintenance des stations de lavage des mains (y c. désinfectant) et de sas d'entrée/sortie.
- Marquages au sol pour les zones d'attente potentielles (p. ex. restauration).
- Entretien conforme aux règles de prudence pour les mini-restaurations en accord avec le responsable Covid-19.
- Surveillance des mesures de protection en collaboration avec le responsable Covid-19 à la périphérie du plateau.
- Soutien et décharge de l'équipe Covid-19 lors du nettoyage et de la désinfection du plateau, des salles de pause, des toilettes, lorsque cela s'avère nécessaire et possible.
- Le plateau et les salles de pause doivent être aérés à chaque occasion, mais au moins toutes les 2 heures.
- Tentes supplémentaires pour les temps morts. Suivant le lieu de tournage et la saison, des locaux sont nécessaires pour les acteurs qui attendent.
- Les batteries et les appareils de communication doivent être désinfectés après chaque utilisation.
- En cas de fermeture périodique de routes, il faut éviter l'accumulation de personnes à un même endroit.
- La disposition des chaises dans les salles de pause doit respecter les distances de sécurité.
- Sur le plateau et à la base maquillage/vestiaire, utiliser de petits sacs à ordures et les remplacer régulièrement. Les éliminer dans des sacs taxés plus grands.
- Les courses avec contacts à l'extérieur (achats) doivent être confiées aux chauffeurs de la production, et non aux chauffeurs des acteurs.

Caméra

- Porter un masque de protection au moment de charger et de décharger le matériel, limiter le contact avec le personnel du loueur, respecter les distances de sécurité.
- L'utilisation du chamois de la caméra est réservée à l'opérateur.
- Désinfection de la caméra et des accessoires (y c. cartes mémoire) avec le produit spécial de l'entreprise qui la loue.
- Se laver ou se désinfecter régulièrement les mains, surtout quand on se passe beaucoup de matériel.
- Se laver ou se désinfecter les mains avant de se passer des cartes mémoire ou des disques durs.
- Pas de village vidéo, moniteur uniquement pour la régie / le script (2 moniteurs en présence d'une caméra B), diffusion par feed vidéo sur tablette ou smartphone pour toutes les autres personnes impliquées.

Éclairage et prise de son

- Porter un masque de protection au moment de charger et de décharger le matériel, limiter le contact avec le personnel du loueur, respecter les distances de sécurité.
- Dans la mesure du possible, travailler avec ses propres gants, les aérer pendant la nuit et les laver chaque semaine.
- Retirer ses gants pour les travaux délicats et les activités personnelles (contrôler son téléphone, fumer, etc.), se laver ou se désinfecter les mains.
- Si possible, toujours désinfecter le matériel.
- Toujours faire tout son possible pour respecter les distances minimales au sein de l'équipe (L'éclairageur en chef et la prise de son sont en échange constant avec la régie et le responsable des prises de vues).

Costumes

- Le vestiaire des costumes doit être aéré à fond une fois par heure (courant d'air).
- Base maquillage/vestiaire: lorsque les acteurs sont présents, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes.
- Vestiaire sur le plateau: les collaborateurs responsables des costumes doivent porter le masque en permanence.
- Pendant les essais de costumes, il est recommandé de porter une visière en plus du masque de protection, pour sa propre sécurité (raison: contact prolongé de plus de 15 min avec une personne non protégée).
- Personnaliser les visières et les nettoyer au moins une fois par jour (attention: ne pas griffer ou abîmer le plastique avec des produits chimiques).
- Minimiser si possible les essais de costumes.
- Préparer les costumes que les acteurs enfilent et retirent si possible seuls pendant les essais et le tournage.
- Lors d'essais de costumes, éviter de faire porter les mêmes vêtements par plusieurs personnes, ou alors après les avoir traités à la vapeur.
- Isoler les costumes 3 jours après réception et bien les aérer avant de les essayer ou de travailler dessus.
- Utiliser des poubelles fermées avec pédale à pied, ne pas les toucher avec les mains (les déchets non plus).
- Minimiser et réduire la durée des interventions nécessaires à la production. Pour se protéger, il est recommandé de porter une visière en plus du masque de protection.
- Les vêtements privés des acteurs doivent être rangés et transportés séparément des costumes.
- Les costumes sont disposés sur une barre de penderie par personnage, avec un dispositif d'arrêt pour les séparer, afin que l'air puisse circuler.
- Les costumes qui ne sont pas utilisés sont rangés dans les housses prévues à cet effet.
- Les costumes sont lavés à la température la plus chaude possible, et passés en outre à la vapeur tous les 2 jours au moins.

- Les doublures-lumières et les cascadeurs doivent porter leurs propres costumes, sans exceptions.
- En cas de contacts avec des figurants, une visière doit toujours être portée en plus du masque de protection.
- Une personne de l'équipe doit être désignée pour travailler avec les figurants. Tous les autres restent si possible à distance.
- Le choix des costumes des figurants doit avoir lieu sans contact direct. Les figurants doivent s'habiller et se déshabiller seuls.
- Ne pas faire essayer ou porter des vêtements à plusieurs personnes.
- Personnaliser les vestes chaudes, etc.
- Porter un masque si on manipule du linge sale, puis se laver ou se désinfecter soigneusement les mains.
- Si un costume doit être modifié/réparé, il doit d'abord être lavé ou traité à la vapeur.
- Les bijoux et les accessoires doivent être désinfectés ou nettoyés avant et après leur utilisation (attention aux surfaces délicates!).

Maquillage

- Les locaux dévolus au maquillage doivent être aérés à fond au moins une fois par heure (avec courant d'air).
- Avant et après les sessions de coiffure et de maquillage, tant les acteurs que les maquilleurs doivent se laver ou se désinfecter les mains
- Base maquillage/vestiaire: lorsque les acteurs sont présents, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes.
- Sur le plateau et dans le studio de maquillage, les maquilleurs sont tenus de porter le masque en permanence.
- Pendant le travail sur les acteurs, une visière doit être portée en plus du masque (raison: contact prolongé de plus de 15 min avec une personne non protégée).
- Personnaliser les visières (protection des yeux) et les nettoyer au moins une fois par jour (attention: ne pas rayer ou abîmer le plastique avec des produits chimiques).
- Les places de maquillage doivent être écartées d'au moins 1,5 m.
- Le déroulement du maquillage doit permettre aux acteurs de porter leur masque le plus longtemps possible.
- Les cheveux des acteurs doivent être lavés avant le début du travail ou les acteurs doivent se présenter avec les cheveux déjà lavés.
- Personnaliser une boîte de matériel pour chaque acteur (brosses, pinceaux, éponges, etc.).
- Capes de protection personnalisées, lavables, pour les rôles principaux. Conservées dans des housses personnalisées, elles sont régulièrement lavées à 60 degrés par les maquilleurs. Pour tous les autres acteurs, utiliser des capes jetables et les éliminer directement après utilisation.
- Les places et chaises de maquillage doivent être désinfectées après chaque utilisation.
- Les appareils de travail utilisés par plusieurs personnes et les surfaces de travail doivent être désinfectés régulièrement.

- Utiliser des poubelles fermées avec pédale à pied, ne pas les toucher avec les mains (les déchets non plus).
- Jeter régulièrement les sacs poubelles ouverts des tables de maquillage dans des conteneurs à déchets refermables.
- Minimiser les interventions de préparation au tournage. Pour se protéger, porter une visière en plus du masque de protection. La visière est obligatoire si l'intervention dure plus de 15 minutes.
- En accord avec la production, engager des maquilleurs supplémentaires pour les jours où les acteurs et/ou figurants sont nombreux sur le plateau, afin de réduire le temps nécessaire.
- Toujours porter visière et masque pour travailler avec les figurants.
- Si possible, les figurants doivent être priés de se coiffer eux-mêmes, afin d'éviter les contacts avec les maquilleurs.

Équipement et accessoires

- Respecter les règles d'hygiène s'appliquant aux bureaux, entrepôts et ateliers.
- Les locaux des bureaux, entrepôts et ateliers doivent être aérés à fond au moins une fois par heure (avec courant d'air).
- Avant l'utilisation de matériel dont se servent plusieurs personnes, se laver ou se désinfecter soigneusement les mains. Désinfecter le matériel une fois le travail terminé.
- Avant de désinfecter les surfaces et les objets, toujours vérifier la tolérance des matériaux au désinfectant.
- Les discussions et réceptions d'accessoires doivent si possible avoir lieu sous forme numérique. Si ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.
- Les lieux doivent être régulièrement aérés pendant le travail sur place (avec courants d'air).
- Lors de la préparation des lieux, le port du masque de protection est obligatoire si la distance de 1,5 m ne peut pas être respectée. Ce principe s'applique en particulier si les membres d'autres départements sont également présents sur place.
- Les éléments d'équipement doivent être nettoyés ou désinfectés minutieusement à réception.
- Réception des lieux de tournage: nettoyage et désinfection minutieux des surfaces en accord avec le responsable Covid-19 et la direction de la photographie.
- Désinfecter les surfaces de contact avant la réception des lieux.
- Les accessoires utilisés doivent être désinfectés avant l'utilisation, lors du changement de personnel et après la fin du tournage.
- Les surfaces utilisées ainsi que les surfaces de contact dans les véhicules doivent être désinfectées pendant la journée de tournage en collaboration avec le responsable Covid-19.
- Les véhicules utilisés pour le tournage doivent être aérés régulièrement.
- Le matériel de travail utilisé par plusieurs personnes doit être désinfecté après chaque utilisation (également la scène construite). Il faut ensuite se laver ou se désinfecter les mains.

Son

- Tout le matériel de travail doit être désinfecté avant l'utilisation et après la fin du tournage, en particulier l'émetteur, les microphones et les dispositifs d'écoute.
- Organiser des dispositifs d'écoute personnalisés pour les membres de l'équipe.
- Laisser les acteurs se charger du câblage de base eux-mêmes, se limiter aux détails et aux corrections.
- Si possible, personnaliser les appareils techniques de sonorisation pour les acteurs et les conserver séparément (dans un sachet en plastique ou autre) ou les désinfecter avant de les utiliser sur une autre personne.
- Lorsque l'écart minimal de 1,5 m par rapport aux acteurs ne peut pas être respecté pendant plus de 15 min, une visière peut être portée en plus du masque de protection.

Restauration

- Chaque collaborateur peut retirer et éliminer son masque lorsqu'il arrive sur le lieu du repas. Il est ensuite prié de se laver soigneusement les mains au poste d'hygiène prévu à cet effet.
- Avant de quitter la zone de restauration, chaque collaborateur se lave les mains et met un nouveau masque de protection.
- L'écart minimal doit obligatoirement être respecté en permanence, puisque personne ne porte de masque!
- Les bancs ne doivent être occupés qu'à moitié, les convives se décalent, les places sont marquées.
- Les repas se prennent si possible dans la salle de pause. Si ce n'est pas possible, les acteurs sont assis à une table à part, si possible avec la régie.
- Les figurants doivent être placés à part.
- Mini-restauration: se désinfecter les mains et la machine à café avant de se servir.
- Disposer des en-cas emballés, en petites quantités, sur les tables, en veillant à un approvisionnement régulier. pas d'aliments à saisir avec les doigts.
- Servir les céréales, œufs brouillés, desserts, etc. dans des conteneurs qui peuvent être fermés.
- Mini-restauration séparée pour les figurants.
- Différentes variantes pour les boissons:
 - Conteneurs personnels à remplir à volonté pour chaque membre de l'équipe, mettre du désinfectant vers les distributeurs d'eau pour qu'il soit possible de se désinfecter les mains avant de se servir et veiller sans faute à ce que le goulot de la bouteille n'entre pas en contact avec le robinet.
 - Indiquer le nom des convives sur les bouteilles en PET de 0,5 l, ne pas les laisser à portée de tous et éliminer immédiatement celles qui sont vides.
 - Se désinfecter les mains avant de se servir un thé/café, emporter si possible son propre thermos ou gobelet en métal.
- Les plans de protection de la restauration sont déterminants pour l'équipe de restauration.
- L'équipe du catering porte des masques de protection, le repas est servi avec des gants.
- Veiller à ce que l'espace pour les repas soit vaste et les tables nombreuses.

- Si possible, la restauration a lieu en plein air ou sous un chapiteau.
- Disposer les tables en les espaçant de 1,5 m. C'est la distance entre les convives et non entre le bord des tables qui compte.
- Si un buffet est proposé, il doit être servi par le personnel responsable, qui remet également les assiettes et les couverts. Personne n'est autorisé à se servir seul.
- Si les repas sont servis, continuer de privilégier le service sur assiette.

11. Matériel de protection

Pendant le travail, seuls les masques de protection mis à disposition par la production peuvent être utilisés. Un achat personnel de masques autorisés est permis pour permettre l'arrivée sur le lieu de tournage.

Masque de protection jetable (protection bouche/nez DIN EN 14638 de type II ou supérieur)

D'après les dernières connaissances scientifiques, ces masques protègent suffisamment le porteur et son entourage et conviennent parfaitement aux tournages de films.

Masques en tissu, aussi appelés « masques communautaires » (en tissu homologué par l'EMPA)

- Ces masques sont tout aussi efficaces qu'un masque de protection jetable.
- Ils ne protègent que l'entourage.
- Ils peuvent être portés jusqu'à ce qu'ils soient humides et doivent être lavés à 60 degrés, au plus tard après 2 à 3 jours. Ils doivent être jetés après 20 à 30 cycles de lavage et remplacés par un masque neuf.

Liens complémentaires:

<https://swisstextiles.ch/>

<https://www.testex.com/>

Avertissement! Il est fortement déconseillé d'utiliser des masques de protection en tissu qui n'ont pas été homologués par l'EMPA et des masques faits maison. Les tissus normaux ne sont pas suffisamment épais et sont perméables aux particules du virus. Les tissus testés par l'EMPA sont traités spécialement et possèdent une couche protectrice.

Utilisation du masque de protection

- Il est important que le masque protège constamment le nez et la bouche.
- Avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé, il faut se laver et/ou se désinfecter soigneusement les mains. Ce principe est aussi valable après avoir bu.
- Le masque de protection ne doit pas être porté sous le menton, sur le nez ou sur le front.
- S'il faut le retirer brièvement, il convient de le saisir par les bandes élastiques et d'éviter tout contact avec le masque même.
- Les masques neufs et usagés ne doivent pas être rangés dans une poche de pantalon, un sac, une mallette à outils, etc., mais conservés en permanence dans les sachets mis à disposition par la production.

- Les masques de protection usagés ne doivent pas être glissés dans une poche mais éliminés immédiatement et remplacés par un nouveau masque.
- Ne jamais sortir de l'emballage un masque destiné à quelqu'un d'autre pour le lui remettre. Chacun se sert dans son propre stock ou prend un masque de protection dans la boîte mise à disposition.
- Les masques doivent être remplacés fréquemment, au plus tard à la pause de midi ou en cas d'utilisation intensive (lorsqu'ils sont humides, si les températures sont très élevées, etc.).
- Les masques usagés ne doivent pas être posés quelque part mais éliminés directement dans des poubelles fermées. Le même principe s'applique aux déchets usuels.
- Une vidéo de l'OFSP explique comment utiliser correctement un masque de protection: <https://youtu.be/ThZQukP50zI>

Complément pour les porteurs de lunettes

- Retirer les lunettes avant de mettre son masque puis les porter sur celui-ci.
- S'assurer que le masque épouse bien les contours du nez et des joues.
- Utiliser un spray antibuée (mis à disposition sur les tables d'hygiène).

Visière complète / face shield (protection des yeux)

- Ne protège que le porteur et n'est utile que si un masque de protection est porté dessous.
- S'utilise lorsque l'écart minimal avec les acteurs qui ne portent pas de masque dure plus de 15 minutes.

Blouse/cape de protection

- Servent à protéger les vêtements d'une contamination en cas de contact rapproché.
- Produit jetable, à éliminer directement après chaque utilisation.
- Personnaliser les produits réutilisables et les nettoyer conformément aux prescriptions.

Gants jetables

Ne protègent pas mieux le porteur et son environnement que des mains régulièrement lavées ou désinfectées. Des gants jetables ne sont pas nécessaires sur un tournage.

Matériel non recommandé

- Un masque de protection FFP2 / KN95 (sans valve) n'est pas nécessaire pour un tournage.
- Un masque FFP3 (avec valve) ne protège que celui qui le porte, tandis qu'un masque avec valve d'inspiration ne filtre que l'air inspiré.
- Masques de protection en tissu non homologué par l'EMPA et masques de protection faits maison.
- Des lunettes de protection ne sont judicieuses que dans les hôpitaux.
- Les calottes chirurgicales ne sont judicieuses que dans les hôpitaux.

12. Matériel de nettoyage

Définitions

Nettoyer signifie détacher les germes et les virus des surfaces solides à l'aide d'eau et de savon ou d'un autre produit de nettoyage. 90 à 99% des virus et germes présents sont éliminés par le lavage. Le nettoyage fréquent avec du savon peut endommager la peau, car il détruit sa barrière cutanée naturelle.

Désinfecter signifie inactiver certains éléments d'un microorganisme. Lors de la désinfection, les protéines de surface du virus sont dénaturées ou les lipides de son enveloppe sont détruits. On parle de désinfection quand au moins 99,99% des germes/virus sont inactivés. La désinfection n'est généralement pas aussi nocive pour la peau que le lavage au savon.

Produits de nettoyage pour le nettoyage des mains et de la peau

- Savon pour les mains (tout type de savon convient)
- Désinfectant: tous les désinfectants autorisés en Suisse peuvent être utilisés
- Pour les peaux sensibles: désinfectant avec ajout de glycérine (soigne et protège la peau)
- Sécher les mains avec des serviettes jetables après 30 secondes, ne pas utiliser de serviettes en tissu

Produits pour le nettoyage des surfaces

- Désinfectant: tous les désinfectants autorisés en Suisse peuvent être utilisés.
- Produits de nettoyage: produit de vaisselle, nettoyant à l'alcool, éthanol, hypochlorite de sodium, peroxyde d'hydrogène.

Utilisation correcte

- Utiliser des chiffons normaux et les laver tous les jours.
- Il est important de laisser agir le produit au moins une minute.
- On veillera ensuite à bien aérer la pièce.
- Les désinfectants ne peuvent pas remplacer les produits de nettoyage: ils éliminent le coronavirus, mais pas la saleté.

LIENS

Aide-mémoire pour les employeurs – Protection de la santé au travail – CORONAVIRUS (COVID-19) https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Merkblätter_und_Checklisten/merkblatt_arbeitgeber_covid19.html

Plan de protection «Covid-19» de Coiffure Suisse 1 https://coiffuresuisse.ch/fileadmin/user_upload/default/oeffentlich/Bilder/Mitgliederseite/2020_Coronavirus/Schutzkonzept/DO_Schutzkonzept_Coiffure_Suisse_V03.04_FR.pdf